

La PMSMP



« Les PMSMP permettent de découvrir un métier, un secteur d'activité, de confirmer un projet professionnel ou d'initier une démarche de recrutement »



La Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

→ En bref

Tout jeune accompagné par la Mission Locale peut mobiliser au cours de son parcours professionnel une période de stage, non rémunérée, appelée Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

Une convention doit obligatoirement être signée en amont du stage entre l'employeur, le jeune et la Mission Locale afin de définir le cadre (période, durée, objectifs, tutorat ...) et garantir une couverture sociale en cas d'imprévu.

Elle peut être conclue pour une durée de 1 jour à 1 mois (renouvelable une seule fois).

Les objectifs du stage :

- Découvrir un secteur d'activité ou un métier : le stage permet de découvrir le monde de l'entreprise et de guider les choix de carrière.
- Confirmer un projet professionnel : l'immersion professionnelle garantit la cohérence entre le projet professionnel du jeune et la réalité du monde de l'entreprise.
C'est aussi un temps indispensable pour développer ses connaissances et compétences professionnelles afin d'entrer en formation ou d'accéder à un concours.
- Initier une démarche de recrutement : un temps utile pour valoriser les savoir-faire et savoir-être du jeune en condition de travail et pour faciliter l'accès à l'emploi.

→ Quelles plus-values pour vous ?

- Un moyen pour sensibiliser les jeunes à vos métiers, pour encourager des vocations
- Un outil de communication pour transmettre une vision réaliste des métiers peu connus ou méconnus
- L'occasion pour vous d'évaluer les aptitudes et les capacités des jeunes qui vous intéressent en vue d'une embauche.